

25 fév 2016 -10:23

Willy Borsus : « La vaccination contre la rage ne sera plus obligatoire en Belgique à partir du 1er mars »

La Belgique est officiellement indemne de rage depuis 2001. De plus, la situation s'est également assainie dans les pays voisins. C'est pourquoi dès le 1er mars prochain, la vaccination ne sera plus obligatoire, alors que c'était encore le cas pour les chiens au sud du sillon Sambre et Meuse et dans tous les campings de Belgique.

Le Ministre fédéral de l'Agriculture Willy Borsus, en charge de la Santé animale, a décidé de supprimer la vaccination obligatoire des animaux de compagnie qui séjournent au sud du sillon Sambre et Meuse et dans les campings.

Il s'agit d'une obligation qui était en vigueur depuis 1967. À l'époque, la rage était endémique dans cette région, notamment parmi les renards, et présentait un réel danger pour l'homme et les mammifères domestiques.

Compte tenu de cette situation sanitaire favorable, suite à l'avis du Comité scientifique de l'Afsca et sur proposition du SPF Santé publique, le Ministre Borsus a en effet décidé de supprimer cette obligation.

Le Ministre rappelle toutefois avec insistance que la vaccination des chiens, chats et furets qui voyagent en dehors des frontières belges ou qui arrivent en Belgique depuis l'étranger doivent toujours être vaccinés contre la rage au préalable. Cela s'applique aussi bien pour le transport des animaux importés que pour des animaux qui voyagent avec leur maître à l'étranger.

En effet, dans certains pays d'Europe et hors Europe, la rage est toujours présente, la vaccination reste donc obligatoire pour éviter la réintroduction de la maladie en Belgique. Elle est encadrée par une législation européenne.

Le Ministre et les administrations compétentes continueront bien sûr à suivre la situation de près.

Pour rappel, la rage est une maladie mortelle qui se transmet via la salive d'un animal contaminé et peut toucher différents mammifères et l'homme. Chez l'homme également, la maladie est mortelle dans tous les cas à partir du moment où les symptômes deviennent visibles.

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://www.borsus.belgium.be>